



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1979-1980

18 MARS 1980

PROPOSITION DE DECRET

PORTANT CREATION D'UN CONSEIL SUPERIEUR
DES MUSEES (1)

SOUS - AMENDEMENT

DE M. HANIN A L'AMENDEMENT
DEPOSE ANTERIEUREMENT (2)

(1) Voir Doc. Conseil 34 (1979-1980) - Nos 1 à 8.

(2) Voir Doc. Conseil 34 (1979-1980) - N° 2.

ART. 5

Remplacer le point 4 par 2 points nouveaux :

« 4. Trois membres représentant les associations culturelles ou éducatives et nommés par le ministre sur des listes doubles présentées par le Conseil supérieur de l'Education populaire.

5. Deux membres nommés par le ministre ayant l'Education nationale (Secteur français) dans ses attributions, parmi les enseignants, l'un appartenant à l'enseignement officiel, l'autre à l'enseignement subventionné. »

Le point 5 de l'ancien texte devient par conséquent le point 6.

Ch. HANIN.